

Les finances départementales, 2012-2016

Les départements face à la baisse des dotations et la hausse des dépenses sociales

Ce rapport est la version française du rapport «[French Departments' Finances 2012-2016](#) » publié par Fitch Ratings le 2 février 2017

Une dégradation de la performance budgétaire depuis 2012 : Entre 2012 et 2015, les dépenses réelles de fonctionnement des départements ont augmenté de 8,7% alors que les recettes réelles de fonctionnement (RRF) n'ont progressé que de 6,4%. Le taux d'épargne brute s'est ainsi affaibli, passant de 11,9% des RRF en 2012 à 10% en 2015.

Une croissance des dépenses sociales et une baisse des dotations de l'Etat : La dégradation de la performance budgétaire s'explique principalement par la forte baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 et par la croissance des dépenses sociales, notamment celles relatives au RSA et à l'insertion qui expliquent à elles seules la moitié de la hausse des dépenses de fonctionnement depuis 2012.

Une détérioration probable de l'épargne en 2017 : Une stabilisation de l'épargne brute des départements est probable en 2016, en raison notamment de la croissance des recettes fiscales et d'une moindre progression des dépenses de fonctionnement. Une nouvelle détérioration de l'épargne est toutefois probable en 2017 ; le dynamisme des recettes fiscales ne devrait pas être suffisant pour compenser à la fois la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des dépenses de fonctionnement.

Une hausse des recettes fiscales : La croissance des recettes fiscales des départements devrait être proche de 13,3% entre 2012 et 2016. Elle s'explique principalement par l'utilisation du levier fiscal, notamment en 2016, et par le dynamisme des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) depuis 2014 dû à la fois à un effet volume et à un effet taux.

Un contrôle accru exercé sur les dépenses : En 2016, les départements ont accru leur contrôle des dépenses de fonctionnement ; celles-ci devraient augmenter de 0,8% en 2016 contre une hausse annuelle moyenne de 2,8% entre 2012 et 2015. Les départements ont également été contraints ces dernières années de réduire leurs programmes d'investissement afin de limiter leur recours à l'endettement.

2017, une année marquée par des transferts de compétences : En 2017, les départements transféreront leurs principales compétences de transport aux régions ou aux métropoles. Fitch estime que ces transferts auront une faible incidence sur la qualité de crédit des départements, même s'ils affecteront légèrement leurs ratios budgétaires et d'endettement.

Six départements notés par Fitch dans la catégorie 'AA' : A la date de ce rapport, deux départements sont notés par Fitch 'AA' avec une perspective stable (Bouches-du-Rhône et Savoie), trois départements sont notés 'AA-' avec une perspective stable (Essonne, Manche, Puy-de-Dôme) et un département est noté 'AA-' avec une perspective négative (Val-d'Oise). Nous n'incluons pas dans la catégorie des départements la ville de Paris (AA/Stable/F1+)¹.

Rapports associés

[Le cadre institutionnel des collectivités locales françaises \(septembre 2016\)](#)

[Revue de portefeuille des départements français \(février 2017\)](#)

Analystes

Pierre Charpentier
+33 1 44 29 91 45
pierre.charpentier@fitchratings.com

Christophe Parisot
+33 1 44 29 91 34
christophe.parisot@fitchratings.com

Arnaud Dura
+33 1 44 29 91 79
arnaud.dura@fitchratings.com

Nicolas Miloikovitch
+33 1 44 29 91 89
nicolas.miloikovitch@fitchratings.com

Credit Officer

Nicolas Painvin
+33 1 44 29 91 28
nicolas.painvin@fitchratings.com

¹ Cf. [Revue de portefeuille des départements français](#).

Une dégradation de la performance budgétaire

Entre 2012 et 2015, les dépenses réelles de fonctionnement des départements² ont augmenté de 8,7% alors que les recettes réelles de fonctionnement (RRF) n'ont progressé que de 6,4%. Le taux d'épargne brute s'est ainsi affaibli, passant de 11,9% des RRF en 2012 à 10% en 2015.

Les départements ont sensiblement réduit leurs dépenses d'investissements entre 2013 et 2015, ce qui s'est traduit par une nette amélioration de leur besoin de financement entre 2013 (1,2 milliard d'euros) et 2015 (200 millions d'euros). La réduction des dépenses n'a cependant pas été suffisante pour stabiliser la dette qui a crû de 15,1% entre 2012 (31,2 milliards d'euros) et 2015 (35,9 milliards d'euros).

La hausse des dépenses a été plus forte dans les départements que dans les autres collectivités territoriales (CT) françaises ces dernières années. En 2015, les départements représentaient 33,1% des dépenses totales des CT contre 32,1% en 2012.³ La part de la dette des départements dans la dette totale des CT françaises a également augmenté, passant de 23,5% en 2012 à 24,6% en 2015.

Les estimations indiquent une stabilisation de l'épargne brute en 2016⁴. Celle-ci s'expliquerait principalement par la croissance des recettes fiscales, due à la fois au dynamisme des bases et à l'utilisation du levier fiscal (cf. *Une croissance des recettes fiscales*), et par le ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement, notamment celles liées au Revenu de solidarité active (RSA) et à l'insertion (cf. *Croissance des dépenses sociales, baisse des dotations de l'Etat*). Les estimations indiquent, par ailleurs, un besoin de financement de 300 millions d'euros en 2016 et une dette de 36,1 milliards fin 2016 ; celle-ci serait en hausse de 0,6% par rapport à fin 2015, mais en légère baisse par rapport au niveau des RRF (cf. *tableau ci-dessous*).

En 2017, Fitch s'attend à une détérioration de la performance budgétaire des départements et à une montée de leur endettement. Contrairement à 2016, le dynamisme des recettes fiscales ne devrait pas être suffisant pour compenser à la fois la baisse des dotations de l'Etat et l'accroissement des dépenses de fonctionnement.

Principales données financières pour l'ensemble des départements sur la période 2012-2015 et prévisions pour 2016

	2012	2013	2014	2015	2016p	Evol. 2012-2015 (%)
Recettes de fonctionnement (Mrd EUR)	63,8	64,6	66,0	67,9	-	6,4
Dépenses de fonctionnement (Mrd EUR)	56,2	57,7	59,3	61,1	-	8,7
Epargne brute (Mrd EUR)	7,6	6,9	6,7	6,8	-	-10,5
Taux d'épargne brute (%)	11,9	10,7	10,2	10,0	10,0	
Balance section d'investissement (Mrd EUR)	-8,4	-8,1	-7,8	-7,0	-7,2	-16,7
Besoin de financement (Mrd EUR)	-0,8	-1,2	-1,1	-0,2	-0,3	-75,0
Dette (Mrd EUR)	31,2	32,3	33,6	35,9	36,1	15,1
Dette sur RRF (%)	48,9	50,0	50,9	52,9	52,6	
Service de la dette/Epargne de gestion (%)	48,2	47,4	50,0	53,8	54,4	
Capacité de désendettement (années)	4,1	4,7	5,0	5,3	5,2	
Part dans dépenses totales des CT (%)	32,1	31,6	32,2	33,1	-	
Part dans dette totale des CT (%)	23,5	23,5	23,7	24,6	-	

Notes : Opérations réelles en recettes et en dépenses entre 2012 et 2015. Les données 2016 sont estimées à partir des prévisions de données budgétaires de l'OFL. Les dépenses totales sont hors remboursements d'emprunts
Source : Observatoire des finances locales (OFL)

² Périmètre de l'Observatoire des Finances locales (OFL) : 101 départements et Métropole de Lyon à partir de 2015.

³ Dépenses totales hors remboursements d'emprunts.

⁴ Estimations de l'OFL.

Méthodologie de notation

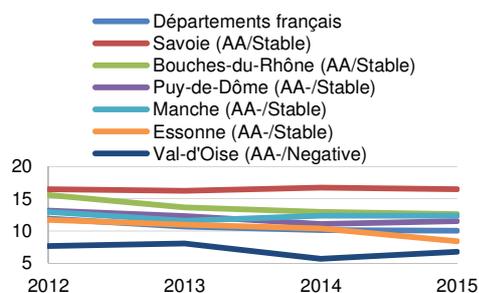
Critères de notation des collectivités locales internationales (mai 2016)

Sur la période 2012-2015, on constate de fortes disparités dans l'évolution de l'épargne brute des départements notés par Fitch⁵. La Savoie a pu maintenir son taux d'épargne brute grâce à une croissance équivalente des RRF et des dépenses de fonctionnement sur la période (3,7%). Le taux d'épargne brute a baissé à un rythme relativement modéré dans les départements de la Manche (hausse de 6,3% des RRF contre 7% pour les dépenses de fonctionnement) et du Val-d'Oise (7,1% contre 8,1%), et à un rythme plus proche de la moyenne nationale dans le département du Puy-de-Dôme (5,8% contre 7,7%). La dégradation du taux d'épargne brute a été plus importante sur la période 2012-2015 dans les départements des Bouches-du-Rhône et de l'Essonne en raison d'une déconnexion sensiblement plus forte entre l'évolution des RRF et celle des dépenses de fonctionnement (3,8% contre 7,4% pour les Bouches-du-Rhône ; 2,5% contre 6,3% pour l'Essonne).

Ces différences s'expliquent en grande partie par la structure budgétaire des départements, et plus particulièrement par le poids des dépenses de RSA et d'insertion.⁶

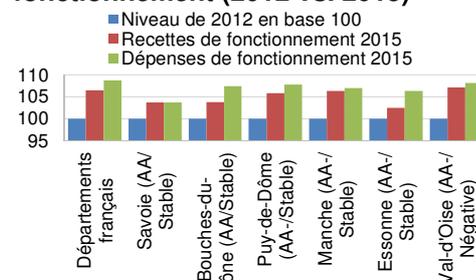
Evolution des RRF, des dépenses de fonctionnement et du taux d'épargne brute, 2012-2015

Comparaison - Evolution du taux d'épargne brute (2012-2015), %



Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)
Source : OFL, Fitch

Comparaison - RRF et dépenses de fonctionnement (2012 vs. 2015)



Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)
Source : OFL, Fitch

Croissance des dépenses sociales, baisse des dotations de l'Etat

Croissance des dépenses sociales

L'affaiblissement de la performance budgétaire des départements au cours de ces dernières années s'explique d'abord par la croissance des dépenses sociales, principalement celles liées au RSA et à l'insertion (18% des dépenses de fonctionnement des départements en 2015).

Ces dépenses ont augmenté de 25,1% entre 2012 et 2015 au niveau national et la croissance attendue entre 2012 et 2016 est proche de 29%. Cette augmentation s'explique à la fois par la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA (+18,4% entre fin 2012 et fin 2015 en France métropolitaine⁷) et par l'adoption du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui prévoit une revalorisation annuelle de 2% du niveau du RSA socle entre 2013 et 2017. La hausse des dépenses de RSA et d'insertion devrait expliquer à elle seule près de la moitié de celle des dépenses de fonctionnement des départements entre 2012 et 2016 (51%).

⁵ Les données des départements notés par Fitch font l'objet de retraitements par l'agence (cf. annexe A) ; elles ne sont donc pas exactement comparables avec les données nationales.

⁶ Cf. [Revue de portefeuille des départements français](#).

⁷ Données du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

On constate un net ralentissement de la croissance des dépenses de RSA et d'insertion en 2016. Après une progression moyenne de 7,8% par an entre 2012 et 2015, elles devraient augmenter de près de 3% en 2016. Ce ralentissement explique en partie la stabilisation attendue de la performance budgétaire des départements en 2016 (cf. *Une dégradation de la performance budgétaire*).

Les départements notés par Fitch présentent des situations diverses en matière de dépenses sociales. Depuis 2012, la croissance des dépenses de RSA et d'insertion a été proche de celle observée au niveau national pour la Savoie, le Puy-de-Dôme et la Manche, mais leur part dans la hausse des dépenses de fonctionnement a été plus faible en raison de leur poids plus modéré dans les dépenses de fonctionnement.⁸ La croissance des dépenses de RSA et d'insertion a été sensiblement supérieure à la moyenne nationale dans les départements franciliens (Essonne, Val-d'Oise), de même que leur part dans la hausse des dépenses de fonctionnement. Enfin, dans les Bouches-du-Rhône, la croissance des dépenses de RSA et d'insertion a été sensiblement inférieure à la moyenne nationale, en raison notamment d'un strict contrôle exercé sur ces dépenses par le département (cf. *Des économies de fonctionnement et une baisse des programmes d'investissement en 2016*), mais elles ont largement contribué à la hausse des dépenses de fonctionnement en raison de leur poids important dans le budget du département.

Evolution des dépenses de RSA et d'insertion depuis 2012 et part dans la croissance des dépenses de fonctionnement (DF)

(%)	2012-2016e	Hausse moyenne (2012-2015)	Hausse 2015-2016e	(%) hausse des DF (2012-2016e)
Départements français	28,9	7,8	3,0	51,0
Savoie (AA/Stable)	26,1	6,9	3,3	39,9
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	13,4	4,6	-0,8	42,0
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	28,4	7,1	4,6	45,8
Manche (AA-/Stable)	26,5	7,1	3,0	29,9
Essonne (AA-/Stable)	37,4	10,0	3,3	64,3
Val-d'Oise (AA-/Négative)	35,4	9,6	2,7	59,8

e : estimations

Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)

Source : OFL, Fitch

Dans une proportion bien plus faible, la croissance des dépenses de fonctionnement des départements depuis 2012 a été soutenue par la hausse des dépenses d'aide aux personnes âgées et handicapées. Les dépenses liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA ; 9,4% des dépenses de fonctionnement en 2015) ont augmenté de 3,3% par an au niveau national entre 2012 et 2015. La hausse des dépenses liées à la prestation de compensation du handicap (PCH) et à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), a été beaucoup plus forte (11,1% par an entre 2012 et 2015), mais ces dépenses ne représentaient que 3,5% des dépenses de fonctionnement des départements en 2015.

Baisse des dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été réduite de 1,5 milliard d'euros en 2014 pour l'ensemble des CT françaises, dont 0,5 milliard pour les départements, et de 10 milliards d'euros entre 2015 et 2017, dont 3,5 milliards d'euros pour les départements. La baisse a représenté respectivement 0,8% et 1,7% des RRF des départements en 2014 et 2015 et devrait être proche de 1,7% des RRF en 2016 et 2017. Au total, la baisse de la DGF entre 2014 et 2017 devrait représenter près de 6% des RRF (à leur niveau estimé en 2016).

Pour les départements, cette baisse a été en partie atténuée par le transfert, à partir de 2014, des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) dans le cadre du

⁸ Cf. [Revue de portefeuille des départements français](#).

dispositif de compensation péréquée (DCP). A ce titre, les départements ont reçu 841,2 millions d'euros en 2014, 865,5 millions d'euros en 2015 et 906 millions d'euros en 2016⁹. 951 millions d'euros sont prévus en loi de finances pour 2017. En 2016, les recettes liées au dispositif devraient représenter environ 1,3% des RRF des départements. Les départements notés par Fitch sont affectés par la baisse de la DGF et bénéficient des frais de gestion de la TFB dans des proportions proches de celles observées au niveau national, avec toutefois quelques variations (cf. *tableau ci-dessous*).

Effets de la baisse de la DGF et du transfert aux départements des frais de gestion de la TFB

	Baisse de la DGF/RRF (%)				En % des RRF 2016e		
	2014	2015	2016e	2017p	Total baisse DGF	Frais de gestion TFB (2016)	Situation nette
Départements français	-0,8	-1,7	-1,7	-1,7	-5,8	1,3	-4,5
Savoie (AA/Stable)	-0,8	-2,2	-2,2	-2,3	-7,5	1,1	-6,4
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	-0,7	-1,6	-1,6	-1,6	-5,4	0,7	-4,6
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	-0,6	-1,5	-1,5	-1,5	-5,2	1,3	-3,9
La Manche (AA-/Stable)	-0,6	-1,5	-1,5	-1,5	-5,2	1,3	-3,9
Essonne (AA-/Stable)	-0,9	-2,1	-2,0	-2,0	-6,8	0,7	-6,1
Val-d'Oise (AA-/Négative)	-0,8	-2,0	-1,9	-1,9	-6,4	1,0	-5,3

e : estimations

p : prévisions

Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)

Source : OFL, Fitch

Une croissance des recettes fiscales

La croissance des recettes fiscales des départements devrait être proche de 13,3% entre 2012 et 2016¹⁰. Environ un cinquième de cette croissance (18,4%) s'explique par l'utilisation du levier fiscal, principalement sur l'année 2016¹¹. En 2016, 36% des départements ont augmenté leur taux de TFB et le taux moyen métropolitain a augmenté de 6,2%, passant de 15,26% à 16,21%.

En dehors du recours au levier fiscal, les départements ont bénéficié de la croissance des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) depuis 2014. Celle-ci s'explique à la fois par un effet taux (relèvement du plafond de 3,8% à 4,5% au 1^{er} mars, 1^{er} avril ou 1^{er} mai 2014 pour la plupart des départements) et par un effet volume lié au dynamisme du marché immobilier. Sur la période 2012-2016, la croissance des recettes de DMTO devrait être proche de 21% pour les départements (environ 35% entre 2013 et 2016 en raison d'une baisse des recettes en 2013). L'augmentation des recettes de DMTO devrait expliquer environ 30% de la hausse des recettes fiscales des départements sur la période 2012-2016. Enfin, la revalorisation des bases de la TFB a représenté environ un cinquième de la hausse des recettes fiscales des départements entre 2012 et 2016 (cf. *tableau ci-dessous*).

Les deux départements franciliens notés par Fitch ont fortement augmenté leur taux de TFB en 2016, de 29% pour l'Essonne (le taux est alors passé de 12,69% à 16,37%) et de 29,7% pour le Val-d'Oise (le taux est alors passé de 13,25% à 17,18%). Pour ces deux départements, le recours au levier fiscal en 2016 représente près de la moitié de la hausse de leurs recettes fiscales entre 2012 et 2016, et le dynamisme des DMTO environ 30% de celle-ci. Les quatre autres départements notés par l'agence n'ont pas eu recours au levier fiscal depuis 2012. Pour ces départements, l'augmentation des recettes fiscales depuis 2012 a été principalement soutenue par les DMTO et la revalorisation annuelle des bases de TFB.

⁹ Source : OFL, projet de loi de finances pour 2017.

¹⁰ Source : OFL (hors frais de gestion de la TFB à partir de 2014).

¹¹ La hausse de la TFB par les départements en 2016 devrait représenter 12% de la croissance de leurs recettes fiscales entre 2012 et 2016.

Hausse des recettes fiscales (RF), 2012-2016e, et principaux facteurs explicatifs

	Evolution 2012-2016e (%)			(% dans hausse des recettes fiscales (2012-2016e))			
	Recettes fiscales (RF)	RF hors levier fiscal	DMTO	Taux TFB	Base TFB	DMTO	Somme TFB+DMTO
Départements français	13,3	10,9	21,3	18,4	21,3	30,4	70,1
Savoie (AA/Stable)	9,8	9,8	21,7	0,0	27,0	52,0	79,1
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	10,1	10,1	35,9	0,0	26,1	63,9	90,0
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	9,9	9,9	24,9	0,0	38,6	33,1	71,7
La Manche (AA-/Stable)	8,4	8,4	24,1	0,0	46,5	37,1	83,7
Essonne (AA-/Stable)	20,5	10,9	32,9	46,7	13,4	33,1	93,2
Val-d'Oise (AA-/Négative)	21,5	11,4	28,6	46,9	12,8	28,8	88,5

e : estimations

Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)

Source : OFL, Fitch

Des économies de fonctionnement et une baisse des programmes d'investissement en 2016

Un contrôle plus strict des dépenses de fonctionnement

La pression exercée sur les finances départementales par la croissance des dépenses sociales et la baisse de la DGF a conduit les départements à contrôler plus fortement leurs dépenses de fonctionnement en 2016.

Entre 2012 et 2015, les dépenses de fonctionnement des départements ont augmenté de 2,8% par an en moyenne et les charges de personnel à un rythme équivalent. En 2016, la hausse attendue des dépenses de fonctionnement est de 0,8% et celle des charges de personnel de 0,5%¹². Néanmoins, la révision du point d'indice des fonctionnaires (effet année pleine de la hausse de 0,6% du 1^{er} juillet 2016 et hausse de 0,6% au 1^{er} février 2017) pèsera sur les charges de personnel en 2017. Par ailleurs, le ralentissement du rythme de croissance des dépenses de RSA et d'insertion constaté en 2016 (cf. *Croissance des dépenses sociales, baisse des dotations de l'Etat*) s'explique en partie par un contrôle plus étroit exercé par les départements sur ces dépenses.

Dans les six départements notés par Fitch, on constate une moindre progression des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel en 2016 par rapport au rythme de croissance moyen observé entre 2012 et 2015 (cf. *tableau ci-dessous*). Les mesures d'économie ont également concerné les dépenses sociales. Dans les Bouches-du-Rhône, le nombre de bénéficiaires du RSA a baissé de 5,2% entre fin 2015 et fin octobre 2016 en raison notamment de contrôles plus stricts exercés sur les bénéficiaires de l'allocation. Les dépenses estimées de RSA et d'insertion ont reculé en 2016 et une nouvelle diminution est attendue en 2017. Dans le département du Puy-de-Dôme, des mesures fortes visant à réduire les dépenses d'APA ont été instaurées en 2016. La baisse estimée des dépenses d'APA est de l'ordre de 10% en 2016.

¹² Source : estimations OFL.

Hausse des dépenses de fonctionnement et de personnel (2012-2016e)

	Dépenses de fonctionnement		Charges de personnel	
	Evol. annuelle moyenne 2012-2015 (%)	Evolution 2015-2016e (%)	Evol. annuelle moyenne 2012-2015 (%)	Evolution 2015-2016e (%)
Départements français	2,8	0,8	2,8	0,5
Savoie (AA/Stable)	1,2	0,5	2,9	1,0
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	2,4	0,6	1,6	1,4
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	2,5	1,1	2,1	1,2
La Manche (AA-/Stable)	2,3	1,1	4,4	2,1
Essonne (AA-/Stable)	2,1	0,5	1,9	1,1
Val-d'Oise (AA-/Négative)	2,6	1,7	1,8	0,8

e : estimations

Les données nationales et celles des départements notés ne sont pas exactement comparables en raison des retraitements effectués par l'agence (cf. annexe A)

Pour le département de l'Essonne, les dépenses de fonctionnement n'intègrent pas le remboursement de factures impayées en 2016 (cf. Annexe A).

Source : OFL, Fitch

Dépenses d'investissement estimées en 2016, en pourcentage de la moyenne 2012-2015

Savoie (AA/Stable)	99,5
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	86,9
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	74,7
La Manche (AA-/Stable)	87,4
Essonne (AA-/Stable)	84,1
Val-d'Oise (AA-/Négative)	89,7

Source : Fitch

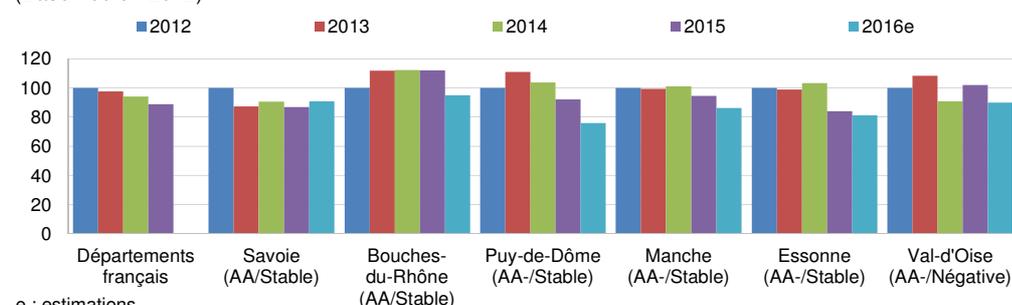
Une réduction des programmes d'investissement

Les dépenses d'investissement des départements français ont été progressivement réduites entre 2012 et 2015 (-11,3% sur la période), ce qui a permis de limiter leur besoin de financement, sans toutefois se traduire par une stabilisation de l'endettement (cf. *Une dégradation de la performance budgétaire*). Le niveau réel des dépenses d'investissement en 2016 n'est pas encore connu, mais une nouvelle baisse des dépenses est probable¹³.

On remarque une nette réduction des dépenses d'investissement en 2015 ou 2016 dans cinq des six départements notés par Fitch (Bouches-du-Rhône, Puy-de-Dôme, Manche, Essonne et Val-d'Oise). Les dépenses d'investissement de la Savoie ont été réduites en 2013, puis sont restées relativement stables les années suivantes. En 2016, le niveau des dépenses d'investissement était sensiblement inférieur à la moyenne 2012-2015 dans cinq des six départements notés par Fitch et proche de la moyenne en Savoie (cf. *tableau ci-contre*).

Evolution des dépenses d'investissements

(Base 100 en 2012)



e : estimations

Donnée 2016 non disponible pour l'ensemble des départements (estimation en données budgétaires et non réelles)

Source : OFL, Fitch

¹³ Les estimations de l'OFL indiquent une baisse de près de 5% des dépenses d'investissement en 2016 (en opérations budgétaires et non réelles).

2017, une année marquée par les transferts de compétences en matière de transport

Perte des principales compétences de transport et transfert aux régions de la moitié des recettes de CVAE

En 2017, en application de la loi NOTRe, les départements transféreront aux régions ou, le cas échéant, aux métropoles leurs principales compétences en matière de transport¹⁴. Dans les faits, ils continueront dans la plupart des cas à les exercer en 2017 dans le cadre d'une délégation de compétences. Les départements notés par Fitch, et concernés par ce transfert, ont notamment opté pour une délégation en matière de transport interurbain sur la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2017, afin de faire coïncider le transfert de cette compétence avec le calendrier du transport scolaire (compétence transférée au 1^{er} septembre 2017). Les deux départements franciliens notés par l'agence (Essonne et Val-d'Oise) ne sont pas concernés par ce transfert car, en Ile-de-France, le transport relève de la compétence du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

En application de la loi NOTRe, les départements transféreront en 2017 la moitié de leur part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aux régions. Si celle-ci représente un montant supérieur à celui des dépenses transférées, le département recevra une compensation de la part de la région sous forme d'un transfert fixe. Selon la loi, le transfert de la moitié de la part de CVAE s'applique également aux départements franciliens, même si ceux-ci ne transfèrent aucune compétence en matière de transport à la région.

Une faible incidence sur la qualité de crédit des départements

Fitch estime que les transferts de compétences en 2017 auront une faible incidence sur l'épargne brute des départements, le principe posé par la loi NOTRe étant une égalité entre le montant des recettes et des charges transférées. Toutefois, le transfert des dépenses devrait affecter certaines dépenses d'investissement alors que les recettes transférées seront uniquement des recettes de fonctionnement, ce qui devrait être légèrement défavorable aux départements.

Le transfert de la moitié de la part de CVAE aux régions aura pour effet de priver les départements d'une part de leur fiscalité dynamique. Entre 2012 et 2016, les recettes de CVAE ont crû de plus de 10% dans cinq des six départements notés par Fitch (cf. *tableau ci-contre*). L'effet sera particulièrement négatif pour les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise car le transfert de CVAE ne sera compensé par aucun transfert de charges et se traduira donc pour eux par une « perte sèche » de dynamisme.

Pour les quatre départements non-franciliens notés par Fitch, il convient de noter que la baisse des RRF et des dépenses de fonctionnement dans les prochaines années conduira mécaniquement à une amélioration de leurs taux d'épargne, car cette dernière sera comparée à des recettes plus faibles¹⁵, et à une détérioration de leur ratio dette / RRF¹⁶.

Croissance de la CVAE entre 2012 et 2016e et part dans les RRF en 2015 (départements notés)

	Evolution RRF, 2012-2016e (%)	
	2015	2016e
Savoie (AA/Stable)	12,7	15,0
Bouches-du-Rhône (AA/Stable)	10,2	10,8
Puy-de-Dôme (AA-/Stable)	11,3	13,2
La Manche (AA-/Stable)	9,1	10,8
Essonne (AA-/Stable)	14,4	10,6
Val-d'Oise (AA-/Négative)	12,5	4,0

e : estimations
Source : Fitch

¹⁴ Le transport des élèves handicapés demeurera une compétence départementale.

¹⁵ Hausse mécanique estimée de 0,8 point de base du taux d'épargne de gestion pour la Savoie ; 0,3 point pour les Bouches-du-Rhône, et 0,7 point pour le Puy-de-Dôme et la Manche.

¹⁶ Hausse mécanique estimée de 3 points de base du ratio dette/RRF pour la Savoie, les Bouches-du-Rhône et la Manche, de 4 points de base pour le Puy-de-Dôme.

Annexe A

Retraitements effectués par Fitch

Retraitements effectués pour tous les départements

Fitch effectue les retraitements suivants pour l'analyse des départements :

- **Opérations réelles** : seules les opérations réelles hors provisions et reprises sur provisions sont prises en compte ;
- **Péréquation** : les sommes reçues et versées dans le cadre de la péréquation sont additionnées. Si le département est un contributeur net, le montant net reversé est soustrait des recettes fiscales. Si le département est un receveur net, le montant net reçu est ajouté aux dotations reçues.
- Le **FNGIR** et les **frais de gestion de la taxe foncière** sont considérés comme des dotations et non des recettes fiscales ;
- Les **cessions d'actifs** et les **produits de participation** sont considérés comme des recettes d'investissement.
- **Dette** : la dette prise en compte comporte à la fois la dette directe (dette du budget principal) et les « autres engagements retraités par Fitch ». Ceux-ci comprennent la dette des budgets annexes, les baux emphytéotiques, la dette du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et, dans le cas de l'Essonne, le montant estimé de factures impayées (cf. *ci-dessous*).
- **Capacité dynamique de désenttement (CDD)** : la CDD est calculée à partir du montant de dette (cf. *ci-dessus*) et prend en compte à la fois l'épargne brute du budget principal et celle du SDIS. Si toutefois le ratio consolidé de CDD est inférieur à la CDD du budget principal, la CDD prise en compte est celle du budget principal, l'épargne du SDIS ne pouvant servir à rembourser la dette du budget principal.

Retraitements spécifiques effectués pour le département de l'Essonne

Pour améliorer la comparaison entre départements, Fitch a assimilé les factures impayées de l'Essonne (montant cumulé estimé à 100,8 millions d'euros fin 2015) à de la dette indirecte et les remboursements de ces factures à des remboursements de dette et non des dépenses de fonctionnement. L'agence a fait l'hypothèse que le département rembourserait 40 millions d'euros de factures en 2016 et 30 millions par an en 2017 et 2018.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001.